



ERREURS FREQUENTES ET FONCTIONNEMENT :

1. LICENCE FEDERALE :

Il faut penser qu'une licence fédérale est comme un numéro de sécurité sociale. **Le numéro est à vie !!!**
Donc il faut toujours vérifier auprès d'un nouvel adhérent s'il n'a pas fait avant une pratique d'art martial faisant partie de notre Fédération (**quel que soit la discipline pratiquée**). Cela évitera que votre adhérent se retrouve avec plusieurs licences qui posera ensuite un problème pour passer des grades, etc...

Sur le site Sikada, nous pouvons directement changer son adresse postale, téléphone, mail, discipline... **MAIS** nous ne pouvons pas changer son nom, prénom, date de naissance et sexe. Pour cela, il suffit juste d'envoyer un mail au service « Licences » de la FFK et c'est eux qui feront les modifications. Dans le mail : bien marquer le numéro et nom du club, le numéro de licence de l'adhérent et la modification à faire.

En cas de plusieurs licences, voici les problèmes que j'ai déjà rencontré : un candidat s'inscrit pour un 2^e Dan, alors que son 1^{er} Dan ne figure pas sur sa licence (normal puisqu'il a 2 numéros de licence). Il a fallu, avant son examen, faire reporter par le service « Licences » tout son passif sur une seule licence.

Un compétiteur qui change de club. Le nouveau club lui prend une nouvelle licence. Problème, l'adhérent ne pouvait pas s'inscrire à une compétition. Même chose, perte de temps à contacter le service « Licences » pour tout reporter sur une même licence.

IMPORTANT : même si l'adhérent faisait avant du Tai Jitsu, par exemple, et il arrive dans un club d'Arts Martiaux Vietnamiens, il faudra lui prendre sa licence avec **son** numéro de licence.

En conclusion, l'adhérent peut changer de club, de style, de disciplines, de nom, de sexe, etc.... MAIS garder toujours le même numéro de licence !!!

2. PASSEPORT SPORTIF :

PRIX : 25 euros

DUREE : 6 ans

OÙ L'ACHETER :

- Au Comité Départemental de Karaté de l'Essonne les mercredis ou vendredis matins (avant 12h)
Maison Départementale des Comités Sportifs – 62 bis Bd Charles de Gaulle – 91540 Mennecy
- Lors des manifestations organisées par le Comité Départemental de Karaté de l'Essonne
- Lors des Examens Dans organisés par le Comité Départemental de Karaté de l'Essonne

COMMENT REMPLIR LE PASSEPORT SPORTIF :

- Page 2 : C'est au Comité Départemental de remplir (Date, délivré par, signature et tampon)
- Page 3 : C'est à faire par l'adhérent : signer, apposer 1 photo d'identité et coller avec toute la feuille transparente. Coller l'étiquette identifiante (pas le timbre de licence qui a le code barre)
- Page 5 : à remplir par le club

3. EXAMENS CEINTURES NOIRES :

3.1. EXAMEN 1^{ER} DAN :

a) Soit le club l'organise :

Il peut en faire par saison sportive : 2 (si le club a moins de 100 licenciés) et 3 (si + de 100)

Conditions :

Le professeur et les jurys doivent au moins être 2^e Dan, licencié dans la saison en cours et le professeur du club doit être référencé comme tel sur la base fédérale « Sikada ».

Une fois l'examen fait par le club, celui-ci envoie au **CODG91** (9 rue Danielle Casanova – 91240 St Michel S/Orge) :

- Le bordereau d'admission **INTEGRALEMENT** et **LISIBLEMENT** rempli (date, nom, prénom, N° licence, discipline, style)
- Les passeports sportifs (en cours de validité) des candidats reçus avec sur la page « Examen 1^{er} Dan » la date et les notes obtenues.
- Le règlement de 50 euros **à l'ordre du CDK91** par candidat figurant sur le bordereau d'admission
ATTENTION c'est un bordereau **d'Admission** donc ne transmettre **que** les reçus !!!

A la réception, je vérifie :

- Que le candidat a au moins 14 ans le jour de l'examen
- 3 timbres de licences dont celui de la saison en cours
- Le passeport sportif en cours de validité et correctement rempli
- Que les 3 jurys soient bien au minimum 2^e Dan, licenciés de la saison en cours et que le professeur soit bien référencé en tant que tel sur ce club (sur la base Sikada de la FFK)

Je transmets ensuite les éléments au service des grades de la FFK. La FFK vérifie également de son côté les informations transmises et une fois que la FFK a mis sur la base fédérale les reçus, le Service des Grades me retourne les documents (diplômes et cartes). Je vérifie que tout est OK, puis je contacte les professeurs.

b) Soit le Comité Départemental de l'Essonne les organise :

ATTENTION : si le club organise des examens 1^{er} Dan, son élève ne peut pas se présenter en candidat libre au niveau départemental (il est obligé de le faire dans son club).

3.2. AUTRES DAN :

- 2^e/3^e et 4^e Dan : sont organisés au sein du département – 2 sessions par saison sportive
- 5^e Dan : se fait au niveau Régional (Région IDF) – 2 sessions par saison sportive (inscription par internet)
- 6^e Dan et plus : ils sont organisés au niveau Fédéral – 1 session par saison sportive

Pour les Disciplines Associées et le Karaté Jutsu, si le responsable des grades du département ne peut pas organiser l'examen, c'est lui qui transmet les dossiers des candidats au niveau régional. Si le responsable régional ne peut pas organiser les examens, c'est lui qui transmet les dossiers au niveau national.

DONC, en aucun cas, un club ou un candidat ne peut envoyer directement les dossiers d'inscription en Zone Nord. La conséquence : perte de temps pour les candidats car la FFK nous retourne directement les dossiers et malheureusement parfois, ils arrivent après nos examens Dan mis en place dans notre département.

IMPORTANT : contactez le responsable des grades concerné par votre discipline, afin qu'il regroupe les candidats sur une même session car il est très difficile pour eux de trouver des jurys.

RAPPEL DES DELAIS :

En département ou pour la Région IDF : délais d'inscription : Si un examen a lieu par exemple le 15/05, la date limite est le 15/04. N'attendez donc pas la dernière minute pour transmettre le dossier d'inscription ; d'autant que les dates des examens figurent dès le début de la saison sportive sur le calendrier sportif.

Entre deux grades, il y a des délais, des temps de pratique, des timbres de licences et âges à respecter :

- * **1^{ER} DAN** : 14 ans au minimum le jour de l'examen, 3 timbres de licences minimum dont celui de la saison en cours
- * **2^E DAN** : 17 ans minimum, 2 ans minimum de pratique ET 2 timbres supplémentaires APRES le 1^{er} Dan
- * **3^E DAN** : 21 ans minimum, 3 ans minimum de pratique ET 3 timbres supplémentaires APRES le 2^e Dan
- * **4^E Dan** : 25 ans minimum, 4 ans minimum de pratique ET 4 timbres supplémentaires APRES le 3^e Dan
- * **5^E Dan** : 30 ans minimum, 5 ans minimum de pratique ET 5 timbres supplémentaires APRES le 4^e Dan

3.3 COMPOSITION DU DOSSIER D'INSCRIPTION A UN EXAMEN DE GRADE :

* **1^{er} DAN en club** : Pas utile puisque c'est le club qui organise son examen. A l'issue de l'examen, le club doit juste envoyer le bordereau d'admission, le passeport sportif du candidat reçu et le règlement au CODG91

* **1^{er} au 4^e Dan en Département** : Le candidat télécharge la fiche d'inscription qui se trouve sur le site du CDK91, au niveau de l'onglet « Grades ». Puis, transmettre son dossier par mail (cd91grades@free.fr) et le règlement par courrier au CODG91 (**AVANT la date de clôture**). N'attendez donc pas la limite pour transmettre au CODG91 le règlement, au risque de se voir refuser un dossier arrivé hors délai. Joindre à cette fiche d'inscription l'Historique des licences (et non pas la licence de la saison en cours).

Si le candidat a déjà des Unités de Valeurs pour le grade pour lequel il se présente, transmettre la copie des notes déjà obtenues.

Si le candidat a effectué 1 stage donnant droit à 1 point de bonification, transmettre la copie de la page des stages correctement remplie.

Si le candidat opte pour la « Voie Compétition » et qu'il a déjà ses 5 participations, transmettre la copie de ses participations (attention, ne sont valables que les compétitions fédérales **signées des organisateurs !!!**) On ne peut pas cumuler Technique et Combat. C'est soit l'un ou l'autre (en Individuel).

* **5^e Dan** : en Région IDF. Le candidat fait son inscription par internet sur le site de la Région IDF, via le calendrier

* **6^e Dan et +** : inscription au niveau national

3.4 DEROGATION ET BONIFICATION DE TEMPS :

Bien faire la différence : La dérogation de temps est à faire auprès du service des « Grades » de la FFK pour demander une dérogation de temps lorsqu'il manque environ 1 mois entre son précédent Dan et celui pour lequel on veut s'inscrire ; car les dates ne sont pas toujours compatibles. Il est possible de demander une dérogation de temps à chaque examen Dan si cela est nécessaire.

Une bonification de temps est pour pouvoir passer son prochain examen avec 6 mois, 1 an ou 1 an et ½ d'avance (selon si on est dans la catégorie A, B ou C). On ne peut faire qu'une demande de bonification de temps dans sa carrière. Le document est à télécharger sur le site de la FFK dans l'onglet « Passer un grade »

3.5 RECUPERATION DES DOCUMENTS APRES L'OBTENTION DU GRADE DE 1^{ER} AU 4^E DAN :

APRES que je vous ai informé avoir reçu de la FFK les diplômes et cartes des candidats de la part de la FFK, le candidat peut :

- venir les mercredis ou vendredis matins (avant 12h) à Mennecey
- venir au CODG91 à St Michel Sur Orge (mais me téléphoner avant pour convenir d'un RDV)
- lors des manifestations sportives organisées par le CKD91
- par courrier (MAIS le candidat doit amener le jour de son examen une GRANDE enveloppe A4 avec son nom et adresse et timbrée)